



### Vœu du Conseil de quartier Belleville au Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement relatif à l'avenir du centre d'animation des Amandiers et du Vingtième Théâtre

*Ce vœu a été élaboré à l'initiative de la commission culture du conseil de quartier afin de soutenir les deux demandes légitimes suivantes :*

- *des usagers du centre d'animation de maintenir les activités ;*
- *celle des salariés des 2 structures actuellement gestionnaires du lieu et de leurs prestataires de préserver leur emploi.*

*A noter qu'une troisième demande avait été émise d'être concertés sur le choix du futur opérateur du lieu. La participation d'usagers et de conseillers de quartier à l'analyse des propositions des porteurs de projet a, en partie seulement, répondu à cette demande, qui n'est donc plus d'actualité.*

#### **Vœu sur l'avenir du centre d'animation des Amandiers et du Vingtième Théâtre**

Considérant que le projet de fabrique culturelle de la Mairie de Paris aboutit à la fusion du centre d'animation des Amandiers et du Vingtième Théâtre ;

Considérant que ne seront pas reconduits les contrats liant la Mairie de Paris, d'un côté par une convention d'occupation avec le Vingtième Théâtre et de l'autre par une délégation de service public avec la Ligue de l'enseignement, gérant du centre d'animation ;

Considérant que les 2 établissements, le centre d'animation et le Vingtième Théâtre, offrent pour l'un une grande diversité d'activités éducatives, sportives et culturelles pour de nombreux usagers de tous âges aux ressources inégales et, pour l'autre, une programmation variée et de qualité satisfaisant un large public ;

Considérant que les personnels des 2 structures sont reconnus pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail tourné vers un quartier populaire ;

Considérant le fait que de nombreux habitants ont émis des craintes sur le maintien des activités du centre d'animation ;

Considérant que l'appel à projet, ainsi que la convention qui liera la ville au futur gestionnaire du lieu, peuvent exposer les salariés des structures actuelles (14 au centre d'animation, 7 au théâtre) à la perte de leur emploi ;

Considérant que les personnels n'ont aucune visibilité et aucune garantie sur leur avenir professionnel ;

Considérant que rien n'est précisé sur le devenir des ateliers du centre d'animation durant la période de travaux ;

Le conseil de quartier de Belleville soumet au conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris un vœu reposant sur les points suivants :

- ▶ **La garantie que la « Fabrique culturelle » reprendra les missions du centre d'animation des Amandiers et du Vingtième Théâtre et notamment toutes les activités, aux mêmes conditions tarifaires et ce, également, pendant la période des travaux ;**
- ▶ **La garantie par la mairie du 20<sup>ème</sup> que chaque personnel salarié d'une des deux structures gestionnaires actuelles ou d'un des prestataires du centre d'animation soit prioritaire des propositions d'emploi de la future structure gestionnaire de la fabrique culturelle ou, à défaut, sur celles d'établissements proposant des emplois équivalents.**